

Et maintenant ? Le dilemme du rétablissement réussi des loups et d'autres espèces pour la conservation en Europe

Conservation Letters

WILEY

Conservation Letters
A Journal of the Society for Conservation Biology

PERSPECTIVE **OPEN ACCESS**

Now What? The Conundrum of Successful Recovery of Wolves and Other Species for European Conservation

Hanna L. Pettersson^{1,2} | Erica Von Essen³

¹Leverhulme Centre for Anthropocene Biodiversity, University of York, York, UK | ²Department of Environment and Geography, University of York, York, UK | ³Stockholm Resilience Centre, Stockholm University, Stockholm, Sweden

Correspondence: Hanna L. Pettersson (hanna.pettersson@york.ac.uk)

Received: 8 May 2025 | Revised: 14 July 2025 | Accepted: 18 August 2025

Funding: Hanna Pettersson was supported by a Leverhulme Trust Research Centre - the Leverhulme Centre for Anthropocene Biodiversity (Grant RC-2018-021). Erica von Essen was supported by the Research Council of Norway (Grant 315567) and the Swedish Research Council (BIOOrdinary: biodiversity dilemmas in ordinary places, Grant 2022-01778).

Résumé

La récente décision de faire passer le loup du statut « strictement protégé » à « protégé » dans la Convention de Berne et la Directive Habitats marque un tournant pour la conservation Européenne. Tout en reflétant le rétablissement des loups, ce changement a mis en lumière un dilemme au sein des cadres de conservation existants : aucune espèce n'avait jamais été déclassée auparavant, malgré un remarquable retour de la faune sauvage au cours des dernières décennies. **De plus**, ce déclassement a suscité une vive opposition et a été présenté comme un recul par rapport aux progrès réalisés en matière de conservation. Pourtant, les données disponibles suggèrent que les loups peuvent prospérer dans le cadre de régimes de gestion plus souples et qu'un pragmatisme de la part de toutes les parties est nécessaire pour favoriser une coexistence écologiquement saine et socialement durable. Nous soutenons que la **rigidité** des cadres actuels **nuît** à la légitimité sociale et à l'élaboration de stratégies de **gestion adaptatives** adaptées à la reconstitution de la faune sauvage dans les paysages anthropiques. La politique et les débats Européens en matière de conservation doivent évoluer au-delà du mode d'urgence pour aborder les défis distributifs et procéduraux de la coexistence, notamment la redistribution efficace des coûts, les approches de gestion transfrontalière et l'articulation inclusive des visions de coexistence dans différents endroits. Le changement de politique concernant les loups ne doit pas être considéré comme une crise, mais comme un appel à reconfigurer la conservation Européenne afin de tenir compte des succès et du rétablissement, ainsi que de ses complexités sociopolitiques.

Mots clés : gestion adaptative, coexistence, statut de conservation favorable, directive « Habitats », conflit entre l'homme et la faune sauvage, gouvernance inclusive, grands carnivores, contrôle légal, conservation des loups

1. INTRODUCTION

En décembre 2024, le Conseil du Comité de la Convention de Berne a adopté une proposition de l'Union Européenne (UE) visant à modifier le statut du loup (*Canis lupus*) de « strictement protégé » (Annexe II) à « protégé » (Annexe III), à la suite d'un remarquable rétablissement de la population de loups en Europe (Conseil de l'Europe 2024). Les loups sont désormais présents dans tous les pays du continent, à l'exception des plus petits, et la connectivité entre les différentes populations, qui totalisent plus de 21 500 individus, est en augmentation. Cela représente une augmentation de 58% au cours de la seule décennie écoulée (2012-2022) (Di Bernardi et al. 2025). Cette tendance positive ne se limite pas aux loups. Les populations d'ours bruns, de lynx, de gloutons et de chacals dorés ont toutes augmenté de 16 à 20% depuis 2016, les ours atteignant un nombre supérieur à 20 000 sur le continent (Kaczensky et al. 2024). Les oiseaux tels que les aigles, les faucons, les milans et les grues sont à nouveau nombreux, et les populations d'ongulés auparavant surexploitées (par exemple, les sangliers, les cerfs et les bouquetins) ont atteint des niveaux sans précédent (Ledger et al. 2022).

Au sein de l'UE, cette reprise est en grande partie attribuable à la combinaison de la conservation des habitats et de la protection des espèces, rendues obligatoires par les directives « Oiseaux » et « Habitats ». Un autre facteur est lié aux animaux eux-mêmes, qui ont démontré une capacité remarquable à prospérer dans des paysages anthropiques. Par exemple, les Pays-Bas, avec une densité de population humaine de 535 habitants/km², abritent au moins sept meutes de loups (Dekker et al. 2024), ce qui illustre le fait que « les loups peuvent vivre presque partout » (Ausband et Mech 2023, 1). Bien qu'il y ait un débat en cours sur la propension des loups à s'autoréguler à des densités élevées (Ausband et Mech 2023), leur expansion à travers les paysages modifiés de l'Europe se poursuivra probablement à moins d'être activement entravée par les humains, car de nouvelles niches, des proies domestiques ou même des déchets peuvent continuer à approvisionner cette espèce généraliste (Di Bernardi et al. 2025).

Cette réalité, à savoir le rebond et l'expansion d'espèces auparavant menacées dans les zones agricoles et résidentielles, soulève plusieurs questions difficiles, notamment : que faire maintenant ? Où ces espèces ont-elles leur place (et où n'ont-elles pas leur place), et quelle est la limite « suffisante » ? Ayant été conçues pour lutter contre le déclin des espèces, ni la directive « Habitats » ni les agences de conservation ne sont bien équipées pour faire face à la reprise, tant sur le plan idéologique que pratique. Pour les grands carnivores, les mêmes mesures et restrictions qui s'appliquaient lorsqu'ils étaient en danger critique d'extinction restent largement en vigueur, ce qui suscite une opposition croissante de la part des personnes touchées négativement par ces espèces, en particulier là où elles deviennent abondantes. **Cependant**, les révisions ont été vivement contestées par les défenseurs de l'environnement, qui soutiennent que l'espèce est toujours menacée ou qu'un rétablissement plus important est nécessaire pour éviter la crise de la biodiversité.

Ce discours sur la menace ou la crise est une tactique courante pour maintenir le contrôle dans le domaine de la conservation. Pour comprendre comment cette modalité d'urgence continue de fonctionner, nous estimons qu'il est nécessaire d'examiner certaines des structures politiques et idéologiques dans lesquelles ces réponses ont été forgées. Compte

tenu de la réaction de plus en plus vive contre les programmes de restauration de la nature et des carnivores, il est également nécessaire d'examiner de manière critique certains des problèmes qui en résultent pour les efforts de coexistence en cours. Afin d'éviter les oscillations entre les extrêmes que sont la protection totale et la persécution (Mech 1995), la politique doit trouver un équilibre qui reflète les rétablissements, tienne compte des priorités concurrentes et redistribue les ressources en conséquence.

Dans cette perspective, nous proposons que le **processus** en cours de déclassement des loups soit considéré comme une occasion d'améliorer la gestion adaptative dans le cadre des programmes de conservation Européens. **En outre**, nous appelons à un débat plus honnête et plus inclusif, ainsi qu'à des recherches supplémentaires sur les impacts possibles du rétablissement de la faune sauvage et de la coexistence.

2. La genèse d'une discipline de crise et son cadre juridique

Née des pertes environnementales du XX^{ème} siècle, la biologie de la conservation a été conçue comme une « **discipline de crise** » ayant pour mission de mettre un terme à la dégradation écologique et à l'extinction des espèces (Redford et Sanjayan 2003). Cette mission a façonné des générations de défenseurs de l'environnement et donné naissance à un grand nombre d'organisations de conservation, de départements gouvernementaux, de lois, de conventions et de traités. Beaucoup de choses ont changé depuis les origines de la discipline, notamment le démantèlement des idées de nature « vierge », la reconnaissance des gains en matière de biodiversité parallèlement aux pertes, et la nécessité de façonner la conservation à partir de connaissances et de valeurs plurielles (IPBES 2022 ; Thomas et al. 2022). **Pourtant**, la discipline a eu du mal à s'adapter. Par exemple, la résistance aux nouveaux écosystèmes, aux espèces non indigènes et aux formes locales de preuves reste l'approche dominante, plutôt que l'adaptation ou la facilitation de leur intégration (Thomas et al. 2022 ; Pascual et al. 2021). Cela s'explique en partie par le fait que l'impératif de défendre ou de récupérer ce qui a été perdu, et sa monopolisation par les experts en conservation (Pascual et al. 2021), s'est désormais institutionnalisé.

Un exemple en est la directive Européenne « Habitats » de 1992 (92/43/CEE), qui impose aux États membres l'obligation contraignante d'atteindre et de maintenir un état de conservation favorable (FCS) pour les habitats et les espèces énumérés dans ses annexes. Le FCS est évalué au niveau national selon des valeurs de référence favorables (population et aire de répartition), en dessous desquelles l'espèce/l'habitat ne doit pas descendre. La valeur est établie à l'aide d'une modélisation ou d'une « base de référence historique indicative correspondant à un état favorable documenté (ou perçu par les scientifiques spécialisés dans la conservation) d'une espèce ou d'un type d'habitat particulier, ou à la restauration d'une partie des pertes historiques estimées » (Agence Européenne pour l'environnement 2017, 4).

Si cette approche a permis à de nombreuses espèces de se rétablir, elle est de plus en plus critiquée. Cela vaut particulièrement pour les grands carnivores d'Europe, qui sont tous « strictement protégés » dans l'annexe IV de la directive ou « protégés » dans l'annexe V. Compte tenu de leur écologie et des conflits entre l'homme et la faune sauvage associés à ces espèces, l'UE a élaboré des lignes directrices spécifiques qui recommandent d'adopter une échelle transfrontalière dans l'évaluation de leurs besoins en matière de protection. Cela

impliquerait par exemple que « les effets cumulatifs de l'abattage d'individus (...) doivent être évalués au niveau de la population (transfrontalière le cas échéant) » (Commission Européenne 2021, 64), ce qui nécessite une coordination et une collaboration entre les pays. Mais cela n'a jamais été réalisé dans la pratique, et le statut transfrontalier de la population n'a jamais été accepté par les tribunaux comme justification d'un abattage national (c'est-à-dire un contrôle légal) (Trouwborst et al. 2017). À l'heure actuelle, ce sont les agences nationales de conservation qui déterminent le champ d'action de la gestion des espèces, avec une transparence, une normalisation, une participation ou un examen par les pairs limités du processus ou des indicateurs utilisés. Cela a donné lieu à des interprétations très différentes de la FCS entre les États membres (Linnell et Boitani 2025), amplifiant les préoccupations concernant la rigueur scientifique et la justice sociale.

Un autre problème est que la directive « Habitats » elle-même s'est révélée remarquablement statique. Nulle part dans son texte n'est mentionné le terme « adaptatif » avant la gestion, même si celui-ci est présenté comme un principe fondamental de la conservation de la faune sauvage. Bien que plusieurs espèces, dont les loups, aient dépassé le niveau FCS (au sein des pays, des régions ou du continent), aucune n'a jamais été transférée d'Annexe, malgré les demandes répétées des États membres (Conseil de l'Europe 2024). Pour ce faire, par exemple pour passer de l'annexe IV à l'annexe V, il faut suivre une procédure bureaucratique complexe et obtenir une décision unanime des 27 États membres (article 19). Cela peut être mis en parallèle avec la Liste rouge de l'UICN, où les espèces passent d'une catégorie à l'autre en fonction d'évaluations périodiques. L'UICN classe actuellement les loups, les ours et les lynx Eurasiens comme « préoccupation mineure » au niveau Européen, et six des neuf populations de loups d'Europe sont considérées comme « non menacées » (Blanco et Sundseth 2023).

Compte tenu de ces divergences, la directive a fait l'objet d'un contrôle d'adéquation dans le cadre du programme « Adéquation et performance réglementaires » en 2015, afin de déterminer si nous entrons dans une période post-rétablissement et si des modifications étaient nécessaires. L'évaluation, menée en interne par la direction générale de l'environnement, a conclu que le cadre offrait une flexibilité suffisante et qu'aucune mise à jour n'était nécessaire.

3. Les défenseurs du statu quo : les ONG

La forme actuelle de la directive Habitat est soutenue par ceux qui privilégient le statu quo, notamment les ONG Européennes de protection de la nature. Elles ont acquis une grande influence dans la production de connaissances et la gouvernance de la nature et ont joué un rôle crucial dans la transformation de la législation et des attitudes du public à l'égard de la faune sauvage. Beaucoup se concentrent sur les grands carnivores, comme les 13 membres de l'Alliance Européenne pour la conservation du loup (<https://wilderness.society.org/european-alliance-for-wolf-conservation/>).

Ces ONG s'appuient sur la directive pour empêcher la chasse et d'autres mesures visant à lutter contre les loups « problématiques », telles que les abattages d'urgence ou sous licence dans les communautés touchées (von Essen et Allen 2017). Compte tenu de la bureaucratie et des principes de précaution intégrés dans la directive, les abattages d'urgence (réactifs) de loups et d'autres carnivores sont souvent difficiles à mettre en œuvre, en particulier pour les

populations figurant à l'annexe IV. En ce qui concerne les abattages préventifs sous licence, les ONG ont souvent réussi à les bloquer grâce à des « mesures injonctives déclenchées par des poursuites judiciaires ». C'est là leur objectif : retarder l'action pour permettre une enquête plus approfondie, après quoi il est souvent trop tard. Leur approche reflète des idéologies qui attribuent une valeur morale aux individus et/ou une forte opposition au contrôle légal. Cette position a été principalement associée aux mouvements de défense des droits des animaux, par opposition à l'accent mis sur la dynamique des populations généralement attribué à la communauté de conservation. **Cependant**, dans le cas d'espèces phares telles que le loup, qui sont des catalyseurs importants du soutien public, de nombreuses ONG de conservation promeuvent de manière sélective la première approche (Perry et al. 2020 ; Donfrancesco 2024). Si l'abattage sous une forme ou une autre est toujours pratiqué dans la plupart des États membres, ce phénomène a exacerbé le sentiment d'incapacité à prévenir ou à traiter les déprédations causées par les carnivores au niveau local.

Le **déclassement**, qu'il soit à l'échelle Nationale ou Européenne, représente donc un problème pour les ONG. En admettant qu'une espèce n'a plus besoin d'une protection stricte, elles perdent un outil puissant pour empêcher le contrôle légal. Il n'est donc pas surprenant que peu de groupes de défense de l'environnement et des droits des animaux soient prêts à passer à un mode post-crise, qui pourrait faire passer l'impératif de la protection de chaque loup individuel à la protection des populations parallèlement à d'autres priorités, telles que la préservation des systèmes pastoraux. Au lieu de cela, la menace est réévaluée ou recadrée, par exemple en mettant l'accent sur les sous-populations menacées (tout en minimisant la tendance métapopulationnelle), en pariant contre les abattages illicites potentiels, en plaidant pour des références passées où les loups étaient plus nombreux, ou en affirmant que l'espèce est nécessaire pour éviter la crise de la biodiversité/du climat (par exemple, Birdlife International, ClientEarth, EEB et WWF 2024 ; CHWolf 2025). Il n'est bien sûr pas surprenant que les alliances politiques rurales adoptent des tactiques correspondantes pour faire pression en faveur d'un déclassement, notamment en utilisant des affirmations exagérées ou trompeuses pour justifier l'augmentation de l'abattage des loups (par exemple, Blanco 2025).

4. La crise du statut Quo

Nous suggérons que le caractère d'urgence de la conservation exacerbe les conflits sociaux liés au rétablissement des carnivores. Cette observation n'est pas nouvelle : dès 1995, l'éminent biologiste spécialiste des loups David Mech avertissait que « la question de la prochaine décennie ne sera pas de savoir comment sauver le loup, mais plutôt comment gérer au mieux cet animal » (271), c'est-à-dire comment parvenir à une **coexistence résiliente**. Cet état insaisissable, dans lequel les humains et la faune sauvage « s'adaptent conjointement à la vie dans des zones partagées » régies par « des institutions efficaces qui garantissent la persistance à long terme des populations sauvages, la légitimité sociale et des niveaux de risque tolérables » (Carter et Linnell 2016, 575), est devenu l'objet de recherches et de politiques. Les aspects sociaux sont en partie reflétés dans la directive, dont l'article 2, paragraphe 3, impose la prise en compte des « exigences économiques, sociales et culturelles ».

Cependant, dans la pratique, le domaine reste principalement axé sur la persistance des populations de carnivores. Pour paraphraser Pooley (2024, 3), l'accent est mis sur la réduction du nombre de victimes (par exemple, la prévention des dommages et la diminution des abattages illicites) plutôt que sur la clarification de ce à quoi pourrait ressembler une coexistence harmonieuse avec les carnivores dans différents contextes sociaux et écologiques.

Il est essentiel d'articuler ces visions afin d'explorer les compromis et les synergies entre les différentes options politiques, de trouver un terrain d'entente et de tracer la voie vers un avenir souhaitable (Pereira et al. 2020). **Or, les cadres actuels ne disposent pas d'un mécanisme clair pour passer de la tâche d'éviter l'extinction, gérée par des experts en conservation, à une gestion adaptative et holistique basée sur des processus participatifs et des priorités plurielles.** Cela inclut un soutien local à la coexistence, adapté aux valeurs et aux besoins locaux (Salvatori et al. 2023). Bien que l'UE ait formulé des recommandations sur la manière dont ce soutien pourrait être structuré et financé (Commission Européenne 2021), son adoption a été très inégale entre les États membres et au sein de ceux-ci, ce qui a eu des conséquences sur la volonté et la capacité locales à coexister. Il est urgent d'institutionnaliser ces mesures compte tenu de la reprise continue des populations de carnivores et des engagements en faveur d'une inclusion pleine et équitable des peuples autochtones et des communautés locales dans la gouvernance de la biodiversité (objectifs 21 et 22 du Cadre mondial pour la biodiversité), **qui représentent tous deux un changement radical pour la conservation Européenne.**

5. Implications du déclassement des loups au niveau de l'UE

Le changement d'annexe dans la Convention de Berne a donné lieu à une proposition correspondante pour la directive « Habitats » (déplacement des loups de l'Annexe IV à l'Annexe V), qui a été adoptée par le Parlement Européen le 8 mai dernier (Parlement européen 2025). Cette proposition sans précédent modifiera la directive elle-même, contournant l'article 19 susmentionné, mais uniquement pour le loup. **Cependant**, elle pourrait créer un précédent pour d'autres espèces strictement protégées, qui pourraient bénéficier du même changement à mesure qu'elles se rétablissent. Les partisans, notamment les associations de propriétaires fonciers et de chasseurs de l'UE, font valoir que l'Annexe V permet une plus grande flexibilité et un champ d'application plus large pour la décentralisation de la gestion de la faune sauvage. Cela correspond au principe de subsidiarité de l'UE, qui stipule que les pouvoirs doivent être exercés au plus près des citoyens, et aux recherches de plus en plus nombreuses sur la nécessité de mener des efforts de conservation à l'échelle locale (Dawson et al. 2021). D'autres encore, notamment les ONG de conservation, ont affirmé que le déclassement donnerait le feu vert à l'abattage massif, à l'abandon des efforts de coexistence et même à la réapparition de l'extermination des grands carnivores (voir Birdlife International, ClientEarth, EEB et WWF 2024), une perspective qui a été largement relayée dans les médias.

Ces affirmations ne tiennent pas compte du fait que la FCS des loups et des autres espèces dont le statut est déclassé doit être maintenue, quelle que soit l'annexe dans laquelle elles figurent. **De plus**, les loups sont déjà inscrits à l'annexe V dans plusieurs pays, tels que la Pologne, les États baltes et la Slovaquie. Certains de ces États chassent ou abattent les loups,

d'autres choisissent de ne pas le faire, et la population peut croître malgré tout. Par exemple, les loups Estoniens sont chassés tout en conservant une tendance à la hausse. **En d'autres termes, l'annexe V ne prescrit pas la chasse ni n'autorise l'extermination, et les États membres sont libres d'adopter une protection plus stricte dans leur législation nationale.** Néanmoins, il existe des préoccupations légitimes concernant l'approche globale du déclassement (plutôt que pour des populations ciblées) et le fait que ce déclassement sera exploité pour réduire considérablement les populations de loups à l'échelle régionale. Il s'agit là d'un dilemme de justice sociale, car la réduction du nombre de loups dans un endroit donné dépend de leur persistance ou de leur augmentation ailleurs. Cela illustre pourquoi la gestion transfrontalière des carnivores est difficile dans la pratique : les gens veulent généralement que les carnivores existent, mais pas dans leur jardin. Actuellement, le **fardeau** de la conservation des carnivores est supporté de manière disproportionnée par les communautés rurales et les pays les plus pauvres, à l'échelle Européenne et mondiale. Par exemple, la Norvège n'en accepte qu'un petit nombre, tandis que la Roumanie et, au-delà de l'Europe, les pays du Sud (par exemple l'Inde et la Tanzanie) abritent des populations importantes (Kojola et al. 2018 ; Brackzkowski et al. 2023). Explorer comment encourager la coexistence et répartir équitablement les coûts à l'échelle nationale et internationale est la question la plus urgente pour la politique actuelle en matière de carnivores, tout comme la mise en place d'un suivi efficace et fiable.

Le fait que ce déclassement soit motivé par des raisons politiques et qu'il ouvre la voie à d'autres mesures similaires est une autre préoccupation à prendre au sérieux. **Cependant**, le même argument s'applique au maintien d'une protection stricte dans les cas où elle n'est pas scientifiquement justifiée. **De plus**, la conservation des carnivores a toujours été et sera toujours influencée par la politique, la science étant utilisée ou abusée pour justifier des programmes particuliers.

Par exemple, les niveaux de FCS et les estimations de population ont été ajustés pour permettre ou limiter l'abattage en Suède et en Espagne respectivement (Pettersson et al. 2023), un phénomène appelé « populations politiques » (Darimont et al. 2018). L'un des résultats positifs du déclassement des loups est l'effort continu visant à normaliser et à améliorer la transparence dans l'établissement de valeurs de référence favorables, et donc de FCS, dans tous les États membres de l'UE (voir Linnell et Boitani 2025). **En outre**, la discussion a suscité un débat nécessaire sur l'objectif et la fonction des Annexes. À l'heure actuelle, celles-ci ne sont ni entièrement fondées sur la science, ni adaptatives, ni socialement légitimes.

6. Quelle voie suivre ? Un appel en faveur de stratégies de conservation adaptatives et honnêtes

Le mode d'urgence a sapé la confiance du public dans le secteur de la conservation, en particulier dans les zones rurales. Selon Redford et Sanjayan (2003, 1474) : **« Nous avons attiré l'attention du monde entier en mettant l'accent sur la crise, mais nous avons perdu son soutien parce que nous ne sommes pas parvenus à dépasser notre propre culture de l'urgence et du conflit. »** À mesure que les grands carnivores et autres animaux sauvages poursuivent leur rétablissement, les politiques doivent évoluer au-delà du simple renversement du déclin. Elles doivent surtout être adaptées aux réalités complexes de l'Anthropocène, notamment l'évolution des habitats, du climat et des besoins des humains et des non-humains (Thomas et al. 2022). **Cela revêt une grande importance actuellement, compte tenu des travaux en**

cours pour fixer des objectifs et des **indicateurs** pour la loi sur la **restauration** de la nature récemment promulguée, qui doit être harmonisée avec les cadres de conservation actuels.

Le déclassement pourrait être considéré comme un tremplin pour explorer les moyens de parvenir à de telles adaptations et pour définir des objectifs plus clairs en matière de rétablissement et de coexistence. Il s'agit notamment d'examiner la faisabilité et l'impact des limites supérieures de population (c'est-à-dire les intervalles de gestion) et des stratégies de zonage, qui pourraient renforcer le rétablissement dans les zones propices à la coexistence, tout en limitant l'expansion dans les régions où les conflits avec les activités humaines sont ou pourraient devenir graves. Ces stratégies sont controversées car elles reposent généralement sur une forme de **contrôle légal**. Pourtant, la chasse et l'abattage ont été largement utilisés tout au long de l'histoire humaine pour négocier les frontières avec la faune sauvage, y compris parmi les peuples autochtones qui manifestent un grand respect pour l'espèce (par exemple, Nelson 1986), et de nombreuses communautés réclament leur maintien. Afin de (re)construire la confiance dans les institutions de conservation, les connaissances, les priorités et les valeurs de ces communautés doivent être reconnues et prises au sérieux.

Toutefois, des efforts sont nécessaires pour faire progresser les connaissances et dissiper les mythes entourant la pratique du contrôle légal. À l'heure actuelle, les preuves sont contradictoires et reposent sur des études limitées (souvent biaisées), ce qui rend difficile l'évaluation des causes et des effets sur les niveaux de dommages et les loups à travers le temps et l'espace (Blanco et Sundseth 2023). Si la prédation peut être largement évitée en éloignant systématiquement les loups d'une zone, comme c'est le cas dans le territoire d'élevage de rennes en Fennoscandie, cette pratique n'est réalisable qu'à certaines échelles et a des implications pour les régions environnantes. À mesure que différentes approches sont mises en œuvre à la suite du déclassement, il est impératif qu'elles s'accompagnent d'un suivi socio-écologique rigoureux, de recherches et d'un dialogue respectueux qui favorisent l'apprentissage mutuel.

En outre, il est nécessaire de faire preuve d'une plus grande honnêteté quant aux impacts du rétablissement des carnivores, en particulier lorsqu'il est motivé par leur fonction écosystémique. Les loups, comme de nombreuses autres espèces, s'adaptent de plus en plus aux paysages dominés par l'homme, utilisant les ressources humaines pour survivre. Contrairement à ce qui est largement affirmé, il existe peu de preuves que leur retour rendra ces paysages plus « équilibrés », par exemple en résolvant la surpopulation d'ongulés. Au contraire, d'éminents scientifiques spécialistes des carnivores appellent à mettre fin à ces « mythes et vœux pieux » (Blossey et Hare 2022), à la « sanctification » des loups (Mech 2012) et à l'utilisation des théories écologiques (telles que les cascades trophiques) « comme justification scientifique et morale de ce qui sont essentiellement des points de vue hautement normatifs concernant les résultats souhaités en matière de conservation » (Allen et al. 2017, 64). **En effet**, les meilleures données scientifiques disponibles à ce jour ont montré que ces effets des loups sont très variables et généralement indétectables dans la plupart des contextes Européens (Gerber et al. 2024). Plutôt que de voir nos systèmes devenir plus sauvages en raison du rétablissement des carnivores, il se pourrait bien que les carnivores deviennent moins sauvages en raison des systèmes dans lesquels ils se rétablissent. **Par conséquent**, justifier la restauration des carnivores sur la base de **considérations utilitaires** pourrait être

contre-productif, provoquant un retour de bâton lorsque les avantages ne se concrétisent pas et compromettant la conservation d'espèces sans fonctions tangibles.

Enfin, l'honnêteté doit également s'étendre au lobbying. La politique, le lobbying et le sensationnalisme ont toujours joué un rôle important dans les efforts de conservation Européens, des deux côtés du débat. La représentation d'une espèce menacée, persécutée ou en voie de disparition a un poids considérable dans le discours politique. Les agriculteurs et les chasseurs, par exemple, se présentent souvent comme des victimes, affirmant qu'ils sont menacés par les politiques écologiques, de la même manière que les défenseurs de l'environnement mettent en avant les menaces qui pèsent sur la faune sauvage (von Essen et Allen 2017), par exemple en créant des paniques morales et en présentant de manière dramatique les grands carnivores (souvent en privilégiant les contenus graphiques montrant des attaques) sur les réseaux sociaux (Nanni et al. 2020). Non seulement cette construction est incomplète dans la plupart des cas, mais elle engendre également une impasse et une « altérisation » qui entravent tout dialogue productif.

Pour faire face au succès et au rétablissement, nous avons besoin de nouvelles histoires et visions des carnivores dans nos paysages, qui ne reposent pas sur le fait qu'ils nettoient notre désordre écologique à notre place et qui ne sont pas uniquement écrites par des défenseurs de l'environnement. La **biologie de la conservation** peut aider à évaluer l'impact des différentes stratégies et voies de gestion, mais les décisions quant au choix à faire nécessitent une délibération inclusive et un équilibre entre les différents objectifs. À l'avenir, la politique de coexistence doit être fondée sur la rigueur scientifique, la gestion adaptative et un dialogue transparent, afin de garantir que les réalités écologiques et socio-économiques soient prises en compte de manière adéquate.

References

- Allen, B. L., L. R. Allen, H. Andrén, et al. 2017. "Can We Save Large Carnivores Without Losing Large Carnivore Science?" *Food Webs* 12: 64–75. <https://doi.org/10.1016/j.fooweb.2017.02.008>.
- Ausband, D. E., and L. D. Mech. 2023. "The Challenges of Success: Future Wolf Conservation and Management in the United States." *Bioscience* 73, no. 8: 587–591. <https://doi.org/10.1093/biosci/biad053>.
- Birdlife International, ClientEarth, EEB, and WWF. 2024. "Don't Reverse Conservation Progress: EU Must Step Up Coexistence Efforts and Maintain Strong Wolf Protection!" <https://wwfeu.awsassets.panda.org/downloads/wolf-protection-joint-statement-september-2024.pdf>.
- Blanco, J. C. 2025. *Vuelta al Pasado en la Gestión del lobo*. El País. <https://elpais.com/clima-y-medio-ambiente/2025-03-24/vuelta-al-pasado-en-la-gestion-del-lobo.html>.
- Blanco, J. C., and K. Sundseth. 2023. *The Situation of the Wolf (Canis lupus) in the European Union: An In Depth Analysis*. N2K Group EEIG. <https://data.europa.eu/doi/10.2779/187513>.
- Blossey, B., and D. Hare. 2022. "Myths, Wishful Thinking, and Accountability in Predator Conservation and Management in the United States." *Frontiers in Conservation Science* 3, no. June: 1–11. <https://doi.org/10.3389/fcosc.2022.881483>.
- Brackzkowski, A. R., C. J. O'Bryan, C. Lessmann, et al. 2023. "The Unequal Burden of Human-Wildlife Conflict." *Communications Biology* 6, no. 1: 1–9. <https://doi.org/10.1038/s42003-023-04493-y>.
- Carter, N. H., and J. D. C. Linnell. 2016. "Co-Adaptation Is Key to Coexisting With Large Carnivores." *Trends in Ecology and Evolution* 31, no. 8: 575–578. <https://doi.org/10.1016/j.tree.2016.05.006>.
- CHWolf. 2025. "Open Letter: Weakening the Protection of the Wolf, Species Protection." https://chwolf.org/assets/documents/News-Events-Aktuell/2025/Open-letter-to-BMin-Lemke-EN_17-02-2025.pdf.
- Council of Europe. 2024. "Bern Convention Standing Committee Approves EU Proposal to Modify Wolf Protection." Council of Europe. <https://www.coe.int/en/web/portal/-/bern-convention-standing-committee-approves-eu-proposal-to-modify-wolf-protection>.
- Darimont, C. T., P. C. Paquet, A. Treves, K. A. Artelle, and G. Chapron. 2018. "Political Populations of Large Carnivores." *Conservation Biology* 32, no. 3: 747–749. <https://doi.org/10.1111/cobi.13065>.

- Dawson, N. M., B. Coolsaet, E. J. Sterling, et al. 2021. "The Role of Indigenous Peoples and Local Communities in Effective and Equitable Conservation." *Ecology and Society* 26, no. 3: 19. <https://doi.org/10.5751/ES-12625-260319>.
- Dekker, J., B. van den Brink, and L. Boerema. 2024. Population Development and Distribution of Wolves in the Netherlands. (BLI2) Association of Twelve Provincial Authorities of the Netherlands. <https://www.blij2.nl/wp-content/uploads/2024/08/Summary-report-Population-development-and-distribution-of-wolves-within-the-Netherlands.pdf>.
- Di Bernardi, C., G. Chapron, P. Kaczensky, et al. 2025. "Continuing Recovery of Wolves in Europe." *PLOS Sustainability and Transformation* 4, no. 2: e0000158. <https://doi.org/10.1371/journal.pstr.0000158>.
- Donfrancesco, V. 2024. "(Co)producing Landscapes of Coexistence: A Historical Political Ecology of Human-Wolf Relations in Italy." *Geoforum* 149: 103958. <https://doi.org/10.1016/j.geoforum.2024.103958>.
- European Commission. 2021. "Guidance Document on the Strict Protection of Animal Species of Community Interest Under the Habitats Directive." [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=PI_COM:C\(2021\)7301](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=PI_COM:C(2021)7301).
- European Environmental Agency. 2017. "Favourable Reference Values, Expert Group on Reporting Under the Nature Directives." https://circabc.europa.eu/sd/a/d3721f6a-a790-4789-92d0-a3d3897e7264/3.ii_Draft_Section%20on%20FRVs%20for%20Art17%20guidelines.pdf.
- European Parliament. 2025. *Wolves: MEPs Agree to Change EU Protection Status*. Press Room. <https://www.europarl.europa.eu/news/en/press-room/20250502IPR28221/wolves-meps-agree-to-change-eu-protection-status>.
- Gerber, N., F. Riesch, K. Bojarska, et al. 2024. "Do Recolonising Wolves Trigger Non-Consumptive Effects in European Ecosystems? A Review of Evidence." *Wildlife Biology* 2024, no. 6: e01229. <https://doi.org/10.1002/wlb3.01229>.
- IPBES. 2022. *Methodological Assessment of the Diverse Values and Valuation of Nature of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. IPBES Secretariat. <https://doi.org/10.5281/zenodo.7687931>.
- Kaczensky, P., N. Ranc, J. Hatlauf, J. C. Payne, and E. Bagrade. 2024. *Large Carnivore Distribution Maps and Population Updates 2017–2022/23*. Report to the European Commission Under Contract No 09.0201/2023/907799/SER/ENV.D.3 "Support for Coexistence With Large Carnivores", "B.4 Update of the Distribution Maps". IUCN/SSC Large Carnivore Initiative for Europe (LCIE) and Istituto di Ecologia Applicata (IEA).
- Kojola, I., V. Hallikainen, T. Helle, and J. E. Swenson. 2018. "Can Only Poorer European Countries Afford Large Carnivores?." *PLoS ONE* 13, no. 4: 1–9. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0194711>.
- Ledger, S. E. H., C. A. Rutherford, C. Benham, et al. 2022. *Wildlife Comeback in Europe. Opportunities and Challenges for Species Recovery*. Rewilding Europe.
- Linnell, J. D. C., and L. Boitani. 2025. Developing Methodology for Setting Favourable Reference Values for Large Carnivores in Europe. *Report to the European Commission Under contract No 09.0201/2023/907799/SER/ENV.D.3*. IUCN/SSC Large Carnivore Initiative for Europe (LCIE) and Istituto di Ecologia Applicata (IEA).
- Mech, D. L. 1995. "The Challenge and Opportunity of Recovering Wolf Populations." *Conservation Biology* 9, no. 2: 270–278. <https://doi.org/10.1046/j.1523-1739.1995.9020270.x>.
- Mech, D. L. 2012. "Is Science in Danger of Sanctifying the Wolf?." *Biological Conservation* 150, no. 1: 143–149. <https://doi.org/10.1016/j.biocon.2012.03.003>.
- Nanni, V., E. Caprio, G. Bombieri, et al. 2020. "Social Media and Large Carnivores: Sharing Biased News on Attacks on Humans." *Frontiers in Ecology and Evolution* 8: 71.
- Nelson, R. K. 1986. *Make Prayers to the Raven: A Koyukon View of the Northern Forest*. University of Chicago Press. <https://press.uchicago.edu/ucp/books/book/chicago/M/bo34116501.html>.
- Pascual, U., W. M. Adams, S. Díaz, S. Lele, G. M. Mace, and E. Turnhout. 2021. "Biodiversity and the Challenge of Pluralism." *Nature Sustainability* 4, no. 7: 567–572. <https://doi.org/10.1038/s41893-021-00694-7>.
- Thomas, C. D., J. K. Hill, C. Ward, and J. H. Hatfield. 2022. "FAR-Sighted Conservation." *Ecological Solutions and Evidence* 3, no. 4: e12188. <https://doi.org/10.1002/2688-8319.12188>.
- Trouwborst, A., L. Boitani, and J. D. C. Linnell. 2017. "Interpreting 'Favourable Conservation Status' for Large Carnivores in Europe: How Many Are Needed and How Many Are Wanted?." *Biodiversity and Conservation* 26, no. 1: 37–61. <https://doi.org/10.1007/s10531-016-1238-z>.
- von Essen, E., and M. Allen. 2017. "The Implications of Victimhood Identity: The Case of 'Persecution' of Swedish Hunters." *International Journal for Crime, Justice and Social Democracy* 6, no. 2: 78–94.

- Pereira, L. M., K. K. Davies, E. den Belder, et al. 2020. "Developing Multiscale and Integrative Nature–People Scenarios Using the Nature Futures Framework." *People and Nature* 2, no. 4: 1172–1195. <https://doi.org/10.1002/pan3.10146>.
- Perry, G., M. A. Sarge, and D. Perry. 2020. "Alternative Facts and Alternative Views: Scientists, Managers, and Animal Rights Activists." In *Problematic Wildlife II: New Conservation and Management Challenges in the Human-Wildlife Interactions*, edited by F. M. Angelici and L. Rossi, 421–450. Springer.
- Pettersson, H. L., G. Holmes, C. H. Quinn, S. M. Sait, and J. C. Blanco. 2023. "Who Must Adapt to Whom? Contested Discourses on Human–Wolf Coexistence and Their Impact on Policy in Spain." *People and Nature* 5, no. 6: 1989–2005. <https://doi.org/10.1002/pan3.10543>.
- Pooley, S. 2024. "Conservation and Coexistence at a Crossroads." *Conservation Biology* 39: e14433. <https://doi.org/10.1111/cobi.14433>.
- Redford, K., and M. A. Sanjayan. 2003. "Retiring Cassandra." *Conservation Biology* 17, no. 6: 1473–1474. <https://doi.org/10.1111/j.1523-1739.2003.01763.x>.
- Salvatori, V., A. Marino, P. Ciucci, et al. 2023. "Managing Wolf Impacts on Sheep Husbandry: A Collaborative Implementation and Assessment of Damage Prevention Measures in an Agricultural Landscape." *Frontiers in Conservation Science* 4: 00. <https://www.frontiersin.org/articles/10.3389/fcosc.2023.1264166>.